



Conseil communal d'Arzier-Le Muids

Rapport de la commission des finances relatif au préavis municipal N° 03/2021 :

Demande de crédit de CHF 192'000.- TTC pour les travaux relatifs à la prospection de la nappe de la Cézille (SEDIMO)

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Notre commission s'est réunie en date du 25 janvier 2021 avec Mme. La Municipale Elvira Rölli et Mr. Grossenbacher du bureau d'ingénieurs Herter & Wiesman et a délibéré à la suite de cette entrevue. La commission tient à remercier Mme. La Municipale Elvira Rölli et Mr. Grossenbacher pour leur disponibilité et leurs réponses.

1. Remarque préliminaire

En tant que commission des finances, nous nous sommes limités à examiner les questions et enjeux financiers de ce préavis et leurs impacts sur les finances communales. Les questions liées à l'opportunité de cet investissement et à la pertinence des choix de la Municipalité relèvent de la commission ad hoc, au rapport de laquelle nous nous permettons de vous renvoyer.

2. Examen du préavis

Intégration au plan d'investissement : La présente demande de crédit s'inscrit dans le projet « SEDIMO recaptage Cézille (ex-Sabois) » intégré au plan d'investissements 2021 – 2025 pour un montant total de CHF 550'000.

Budget : Comme indiqué, le coût des travaux de prospection est basé sur une estimation établie par un bureau d'ingénieurs. Le montant effectif résultera d'un appel d'offres conforme aux marchés publics.

Modalités de financement : le financement de ce préavis est prévu par l'emprunt.

La charge financière calculée sur la totalité du projet se monte à CHF 106'491.-- par an (dont CHF 14'291.-- d'intérêts sur le capital moyen, à un taux de 1.00%), soit une charge théorique de CHF 1'158.77 par habitant/an (situation au 31.12.2019).

Amortissement : L'amortissement de cet investissement se déroulera sur une période de 10 ans. Pour mémoire, il s'agit ici de travaux de prospection, pas de la réalisation d'un ouvrage.

Risques particuliers liés à cet investissement : La répartition intercommunale envisagée actuellement est basée sur les débits prévus, avec un débit de 2'000 l/min. pour Arzier-Le Muids, 1'500 l/min. pour Genolier et le solde pour Gland. Si le débit final total devait s'avérer être inférieur à celui actuellement prévu (7'000 l/min), le pourcentage des frais à la charge de notre commune pourrait augmenter de façon significative. Cette charge supplémentaire serait prise sur les préavis futurs relatifs à ce projet.

Amendements : Aucun.

3. Conclusions

Après en avoir pris connaissance, après en avoir discuté avec la Municipalité et l'avoir examiné en commission et débattu, la commission des finances propose au Conseil communal à l'unanimité d'accepter le préavis n° 03/2021 tel que présenté par la Municipalité, soit :

1. D'adopter le préavis municipal n° 03/2021 relatif à la demande de crédit de CHF 192'000.— TTC pour les travaux relatifs à la prospection de la nappe de la Cézille (SEDIMO).
2. De financer ce dernier par l'emprunt.
3. D'amortir cet objet sur 10 ans

Demande de crédit de CHF 192'000.- TTC pour les travaux relatifs à la prospection de la nappe de la Cézille (SEDIMO)

Arzier - Le Muids, le 25 janvier 2021

Pour la Commission des finances :

Christian BRUGGER
Excusé

Fanny WEINMANN

Didier HERMANN

Méliné VINCENT

Jean-Marie WEYER
Rapporteur